



COMITE SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2008

L'an deux mil huit, le dix-neuf février, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne-sur-Oise, à dix huit heures trente sous la présidence de Monsieur TARDIF.

Etaient présents :

Communauté de Communes de Carnelle-Pays de France

Mme et MM HUVIER, WINDELS, SOURMAIL, CHAUVE, GANDAR, PELLIN, POLEHAJLO, RENAULT, STABLO,

délégués titulaires,

MM. PERRIER, DREVET, ALLART, délégués suppléants

Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Mme et MM CLERGET, LE BON, BEGHIN, COCU, BOURCIGAUX, COACHE, délégués, titulaires,

Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des trois forêts

Mmes et MM BUSBOC, DAGONET, VAUZELLE, DELIGNIERES, TARDIF, LEBIHAN, BALAC, délégués titulaires,

Mme et MM. CHAUMERLIAC, CRIGNON, délégués suppléants

Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes

Mme DUVERNOIS, déléguée titulaire,

FROUVILLE

Monsieur, AZERAD, délégué titulaire,

NERVILLE LA FORÊT

M. BOUDER, délégué titulaire,

Pouvoirs :

Monsieur DELAMARRE donne pouvoir à Monsieur AZERAD.

Monsieur RIBIOLLET donne pouvoir à Monsieur DELIGNIERES.

Monsieur LEIDER donne pouvoir à Monsieur Bernard POSTAIRE.

Monsieur Yves OLLIVIER donne pouvoir à Monsieur Denis DUCKMAN.

Collectivités absentes :

Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron.

Absents excusés :

Madame Emelyne GEORGES-PICOT, Maire de Noisy-sur-Oise,

Monsieur Yves OLLIVIER, Maire de Bernes-sur-Oise,

Monsieur Marcel RAULINE,

Assistaient également à la réunion :

D.D.E.A. Monsieur BAJARD,

VEOLIA / GENERIS: Monsieur JUILHARD,

VEOLIA / GENERIS: Monsieur CAILLOL,

OTUS / VEOLIA : Monsieur BIS,

Perception de l'Isle Adam, Monsieur Le Guyader,

Syndicat TRI-OR : Madame LIS-RIBEIRO,

Secrétaire de séance :

Monsieur DAGONET

- INFORMATIONS DU PRESIDENT -

INSCRIPTION DE POINTS SUPPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR INITIAL

En préambule, le président demande l'autorisation à l'assemblée d'inscrire trois nouveaux points à l'ordre du jour, ces nouveaux points concernent tout d'abord l'autorisation de demander des subventions auprès des organismes compétents en vue de l'opération d'acquisition de composteurs individuels, puis l'autorisation pour le personnel du Syndicat, de réaliser des heures supplémentaires autant que de besoin, afin de répondre aux fluctuations de l'activité et enfin l'autorisation de créer 6 postes de remplacement afin de faciliter la gestion des périodes de vacances ;

REGULARISATION DE LA T.V.A.

A la demande des services de la Perception de l'Isle Adam et afin de conformer rigoureusement à la procédure administrative le syndicat TRI-OR à effectué une régularisation de TVA d'un montant de 4 480€

RAPPEL DU CALENDRIER DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DES MARCHES

2008 étant une année électorale, le Président rappelle le calendrier de la procédure de passation des marchés publics de collecte et de traitement des déchets ménagers, ainsi le 04 avril prochain se déroulera la première Commission d'Appel d'Offres (CAO) sous la formation actuelle, comme la législation nous le permet ; cette première CAO procédera à l'ouvertures des enveloppes de candidatures pour chacun des 5 lots, après déclaration de la conformité de ces candidatures, la commission ouvrira l'enveloppe des offres et le tout sera analysé.

Le 6 mai prochain, le syndicat programme le conseil syndical d'installation des nouveaux délégués, du bureau et des commissions.

Le 27 mai, sous réserve de toute modification, se tiendra la deuxième Commission d'Appel d'Offres (sous sa nouvelle composition) afin d'attribuer les 5 marchés.

DISTRIBUTION DES DIVERSES PUBLICATIONS DU SYNDICAT TRI-OR

Suite à de nombreuses plaintes téléphoniques relatives à la non distribution des divers documents édités par le Syndicat, le Président rappelle que ces publications, qui rassemblent une somme de travail importante et représentent un coût nécessaire à l'information des habitants et des différents acteurs de nos 28 communes, doivent être distribuées afin de préserver un lien indispensable entre les usagers et le syndicat.

- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 18 DECEMBRE 2007 -

Aucune remarque n'est formulée. Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2008

Avant la présentation au vote du Budget Primitif pour l'année 2008, le Président se propose de faire une petite présentation du tableau des participations communales ; en effet, cette année les services fiscaux n'ont pas pu nous fournir les bases d'imposition des communes, il est donc impossible pour le syndicat de calculer le taux des 28 communes concernées. C'est pourquoi, le tableau ne présente que le montant de la contribution qui sera demandée à chaque commune.

Contrairement à ce qui avait été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, qui prévoyait une augmentation moyenne de 5 à 6 %, une analyse chiffrée plus favorable permet au syndicat d'envisager une augmentation moyenne de 3,44 %.

A ce taux moyen il faut ajouter, le cas échéant, des variations compte tenu de prestations supplémentaires réalisées sur le territoire de certaines communes.

Le président rappelle enfin que chaque communauté de communes votera le taux de la TEOM des communes qui la composent ; en revanche, concernant les communes de Nerville la Forêt et Frouville le syndicat votera leur taux lors de son premier conseil qui devrait avoir lieu le 6 mai prochain.

Le budget primitif de l'année 2008 a été établi à partir des données fournies lors du débat d'orientation budgétaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Intitulés	BUDGET 2008
11	DEPENSES GENERALES	8 874 770
12	PERSONNEL	587 966
65	GESTION COURANTE	24 882
66	CHARGES FINANCIERES	145 760
673	TITRES ANNULES	0,00
6811	DOTATION AMORTISSEMENT	480 539
22	DEPENSES IMPREVUES	143 030
23	VIREMENT SECTION INVEST.	152 780
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		10 409 727

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Intitulés	BUDGET 2008
2031	FRAIS D'ETUDES	500
21	IMMOBILISATIONS CORPO.	216 000
23	CONSTRUCTION	0
1641	Emprunts (Remb. Capital)	416 510
139	AMORTIS. SUBV	232 512
1	DEFICIT ANTERIEUR	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		865 522

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Intitulés	BUDGET 2008
70	VENTE ET SOUTIEN	820 000
73	TEOM	131 553
74	SUBVENTION/CONTRIBUTION	9 080 162
75	AUTRES PRODUITS	49 000
13	ATTENUATION CHARGES	95 000
	AUTRES PRODUITS	1 500
773	MANDATS ANNULES	3 089,00
777	SUBVENTIONS AMORTIES	232 512,00
2	EXCEDENT ANTERIEUR	0
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 409 727

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Intitulés	BUDGET 2008
13	SUBVENTIONS	30 000
16	EMPRUNTS	110 000
1068	Affectation résultat N-1	
1022	FCTVA	92 203
28	Amortissements	480 539
21	VIREMENT FONCTI.	152 780
1	SOLDE ANTERIEUR	
RECETTES D'INVESTISSEMENT		865 522

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le budget 2008 en équilibre des dépenses et recettes :

- section d'investissement à la hauteur de 865 522 €
- section de fonctionnement à la hauteur de 10 409 727 €

- ADOPTION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BACS D'ORDURES MENAGERES -

Les investissements font l'objet d'amortissement dont la durée a été fixée par une délibération du 31 mars 1999.

Aucune décision n'avait été prise sur la durée d'amortissement des bacs d'ordures ménagères.

Or, depuis 2007, le syndicat a commencé à doter certaines communes en bacs d'ordures ménagères, cette opération s'étalera sur plusieurs années ; afin de mener à bien cette dotation le syndicat a effectué un emprunt sur une durée de 5 années, c'est pourquoi il est proposé aux membres du conseil syndical de fixer la durée d'amortissement de ces bacs sur la même durée que l'emprunt auquel il se rapporte à savoir 5 années.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à fixer la durée d'amortissement des bacs d'ordures ménagères à 5 années.

- VENTE DE LA REMORQUE -

Après la vente du camion de marque IVECO soumis lors du conseil syndical du 18 décembre dernier, il est proposé aux membres du Conseil Syndical de mettre en vente la remorque de ce camion au prix de 200 € ce qui n'avait pas été explicitement portée dans le précédent rapport.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à mettre en vente la remorque du camion cité ci-dessus au prix de 200 €

- DEMANDE DE SUBVENTION EN VUE DE L'ACQUISITION DE COMPOSEURS INDIVIDUELS -

L'étude relative à l'acquisition et la distribution de composteurs individuels étant terminée, le syndicat envisage de déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), du Conseil Général et du Conseil Régional ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les procédures afin de demander des subventions auprès des organismes précités en vue de l'acquisition de composteurs individuels.

- REALISATION D'HEURES SUPPLEMENTAIRES -

L'activité du Syndicat est très fluctuante durant l'année, il est donc demandé au Conseil Syndical de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à instaurer des heures supplémentaires autant que de besoin.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à instaurer des heures supplémentaires autant que de besoin.

- CREATION DE POSTES DE REMPLACEMENT -

Afin de gérer plus facilement la période des vacances estivales et permettre aux trieurs de prendre les congés auxquels ils ont droit sans pour autant pénaliser la bonne marche du tapis de tri, il est demandé au Conseil Syndical de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à créer 6 postes de remplacement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à créer 6 postes de remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.